

ACTUALITÉS

LE PLUS GROS INITIÉ PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Au cours de la conférence de presse de Parc éolien Pierre-De Saurel, le 18 novembre dernier à Sorel-Tracy, le préfet de la MRC, Claude Pothier, résume les étapes qui ont mené à la naissance du projet. « En 2006, c'est grâce à la Loi sur les compétences municipales que la MRC a pu devenir entrepreneure et ainsi créer la société en commandite qu'est Parc éolien Pierre-De Saurel. » Le projet, rappelle le préfet, a pour but de diversifier les revenus pour diminuer le fardeau fiscal des contribuables. « Une première option avait d'ailleurs été envisagée quand le Conseil de la MRC a analysé, en vain, l'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au Canal-de-Saint-Ours de Parcs Canada. » Finalement, le projet éolien communautaire offrait une véritable opportunité à la MRC dans le cadre du troisième appel d'offres lancé en 2009 par Hydro-Québec. « À partir de ce moment et depuis, le projet Parc éolien Pierre-De Saurel a fait l'unanimité au tour de la table de la MRC. » [F.B.]

Parc éolien Pierre-De Saurel peut aller de l'avant

Le gouvernement du Québec donne son aval au projet et délivre un certificat qui autorise l'implantation de douze éoliennes.

PAR FRANÇOIS BEAUDREAU

La société en commandite Pierre-De Saurel obtient le feu vert pour son projet. Le gouvernement du Québec vient de délivrer un certificat autorisant l'implantation de 12 éoliennes sur le territoire des municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques David Heurtel et son collègue Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, en ont fait l'annonce le 18 novembre dernier par voie de communiqué.

« Dans un contexte de changements climatiques, il est particulièrement important de miser sur des projets qui mettent l'accent sur la production d'une énergie propre et renouvelable pour combler nos besoins énergétiques. C'est en innovant, ensemble, que nous pouvons relancer notre économie et développer le Québec de façon responsable afin d'assurer une qualité de vie à nos enfants », commente le ministre Heurtel.

Le projet de construction du parc éolien dans la MRC de Pierre-De Saurel est acceptable sur le plan environnemental, selon les conclusions d'un rapport d'analyse produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les responsables du ministère soulignent notamment les mesures d'atténuation prévues, parmi lesquelles la mise en oeuvre d'un programme d'information et de consultation continus ainsi qu'un système de réception et de traitement des plaintes.

Les maires des douze villes et municipalités de la MRC de



Claude Pothier, préfet de la MRC de Pierre-De Saurel et Frédéric Tremblay, directeur général de Parc éolien Pierre-De Saurel. Sur la page couverture, Marcel Robert, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain, Jean Bigué, attaché politique du député de Richelieu, Claude Pothier, préfet de la MRC de Pierre-De Saurel, Frédéric Tremblay, directeur général de Parc éolien Pierre-De Saurel, Serge Péloquin, maire de Sorel-Tracy et administrateur de Parc éolien, Sylvain Dupuis, maire de Saint-Ours et administrateur de Parc éolien Pierre-De Saurel. PHOTO F.B.

Pierre-De Saurel accueillent favorablement la nouvelle. Le jour de l'annonce faite par le gouvernement, les élus convoquent les représentants des médias locaux pour faire le point. Parmi les invités, le directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain, Marcel Robert l'attaché politique du député de Richelieu, Jean Bigué, participent à la rencontre.

« Nous sommes toujours convaincus de la pertinence, de l'acceptabilité sociale et de la qualité du projet éolien. Le seul 100 % communautaire au Québec et dont 100 % des redevances seront au bénéfice de la communauté. Les membres du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel sont d'ailleurs très fiers de voir leur nom associé à ce grand projet structurant », déclare le préfet de la MRC, Claude Pothier.

Frédéric Tremblay, directeur général de Parc éolien Pierre-De Saurel explique que cette décision attendue de la part du gouvernement permet d'assurer que le projet est acceptable tant au niveau environnemental, économique que social. « Cela vient confirmer que tous les efforts d'information, de consultation et de transparence de la part des gestionnaires du projet sont reconnus à leur juste valeur et

confirme par ailleurs la large acceptabilité sociale de ce projet communautaire. »

Le représentant du député de Richelieu, Jean Bigué, souligne l'importance de « mettre la population dans le coup dès le début » pour un projet comme celui de Parc éolien Pierre-De Saurel.

Pour sa part, Marcel Robert, le directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain, réitère l'appui que l'organisme qu'il dirige accorde au projet.

« La Chambre de commerce est convaincue que l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la MRC permettra des retombées économiques importantes pour le milieu et que ces dividendes seront utilisés pour réaliser des projets régionaux et ainsi trouver des projets de diversifications économiques contribuant à créer de la richesse collective », assure M. Robert.

PROJET

Selon M. Tremblay, les travaux pour permettre l'aménagement de 12 éoliennes devraient débuter dès l'hiver prochain avec le plantage des pieux de fondation. La mise en service du parc est prévue pour décembre 2016. Toute l'électricité produite fait l'objet d'un contrat de 20 ans avec Hydro-Québec. Les profits nets estimés pendant cette durée sont de 48 millions de dollars. Les bénéfices seront réinvestis dans la communauté par la MRC.

L'investissement nécessaire pour compléter le projet est estimé à 70,6 millions de dollars.

La MRC de Pierre-De Saurel injecte 17,7 millions et les gestionnaires de la société en commandite travaillent présentement à compléter le financement du projet.